

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COLLEGES 1 ET 2 DU CONSEIL DE L'ÉCOLE  
DOCTORALE LETTRES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (LSHS)**

**LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE A DISTANCE DU 04 MAI 2021,**

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le Règlement Intérieur de l'École Doctorale LSHS de l'Université Clermont Auvergne ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur de l'école doctorale des Lettres Sciences Humaines et Sociales (ED LSHS), les membres des collèges 1 et 2 sont désignés parmi les personnels rattachés à l'ED ou à la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), par délibération du Conseil de la Recherche de l'UCA, sur proposition du Directeur de l'ED, pour la durée du contrat pluriannuel d'établissement en cours ; leur mandat est renouvelable.

La composition proposée est la suivante :

**Collège 1 : 12 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche rattachées à l'ED :**

Éric AGBESSI, ComSocs

Axel GASQUET, IHRIM

Franck CHIGNIER-RIBOULON, TERRITOIRES

Vincent GERARD, PHIER

Marianne JAKOBI, CHEC

Bénédicte MATHIOS, CELIS

Béatrice DROT-DELANGE, ACTÉ

Agnès ROCHE, LESCORES

Damien CHABANAL, LRL

Johannes STEIGER, GEOLAB

Ludovic FERRAND, LAPSCO

Mathilde LAVENU, RESSOURCES

**Collège 2 : 2 représentants des personnels BIATSS rattachés à l'ED ou à la DRV :**

Thibault FALVARD, Ingénieur de Recherche en Informatique, MSH Clermont-Ferrand

Sophie MONCEAU, Technicienne de Recherche (CATech, LAPSCO) et secrétaire du Comité d'éthique de la recherche IRB-UCA

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Madame Vanessa PREVOT, Vice-Présidente chargée de la Recherche ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

D'approuver la composition des collèges 1 et 2 du conseil de l'ED LSHS telle que définie ci-dessus.

Membres en exercice : 44  
Votes : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA DELIBERATION A  
DISTANCE 2021-05-04-09

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*